

mission  
emploi  
handicap

# Concours Handi- Entrepreneurs 2024

Règlement

Réservé aux personnes en situation de handicap



EVIDEN

Atos

### Article 1 : Présentation du concours

Atos lance pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, le concours Handi-Entrepreneurs.

Ce concours, dédié exclusivement aux personnes en situation de handicap, a pour vocation de promouvoir leur capacité d'innovation et d'entrepreneuriat, quels que soient le public et l'utilisateur final du service ou du produit proposé.

Cette année encore, ce seront 4 entrepreneurs audacieux et innovants qui se verront attribuer une dotation financière, une façon pour Atos d'encourager l'entrepreneuriat des personnes handicapées et de soutenir des initiatives innovantes.

### Article 2 : Les participants

Les participants à ce concours sont obligatoirement des personnes physiques majeures, ne faisant l'objet d'aucune plainte ou condamnation

pour faillite personnelle ou interdiction de gérer, et n'ayant jamais été placées en liquidation judiciaire. Les dirigeants d'entreprise peuvent participer, quelle que soit la nature juridique de l'entreprise.

Les projets doivent présenter un caractère innovant ou original en cohérence avec les filières d'activité suivantes :

- technologies de l'information
- informatique, solutions techniques logiciels ou applications mobiles)
- services à la personne (technique ou social)
- conseil (technique ou social)

La date de création de l'entreprise devra être inférieure à 4 ans au 31 décembre 2024.

Les porteurs de projets ne peuvent candidater que deux fois à ce concours.

Les participants au concours devront obligatoirement être bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (énumérés à l'article L323-3 du code du travail), à savoir :

- reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH
- victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle avec un taux d'IPP d'au moins égal à 10%
- titulaires d'une pension civile d'invalidité
- anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité
- titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

### Article 3 : Le jury, la sélection, les prix

Les candidats remplissent un dossier de candidature soit en ligne, soit en le téléchargeant et s'inscrivent avant le 21 octobre 2024. Ce dossier est à adresser à : [handi-entrepreneurs.ext@atos.net](mailto:handi-entrepreneurs.ext@atos.net).

Les candidats peuvent nous contacter à cette même adresse.

Les prix seront déterminés par un jury exclusivement interne à Atos et composé comme suit :



- 2 représentants d'une des organisations syndicales signataires de l'accord Handicap du Groupe Atos et de préférence membres de la Commission paritaire
- 2 représentants de la DRH
- 2 représentants du Management
- 1 représentant de la Mission Emploi Handicap
- 1 représentant du service de santé au travail

La sélection des candidatures s'opèrera sur la base des éléments suivants : caractère innovant ou original du produit ou de l'activité :

#### 1. Innovant :

- Légèrement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation étant une version améliorée de son original.
- Moyennement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation améliorant son contexte
- Fortement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation nouvellement sur le marché.

#### 2. Original :

- Pas original : Service, Produit, Procédé, Organisation étant une imitation/copie.
- Moyennement original : Service, Produit, Procédé, Organisation qui paraît inspiré de quelque chose d'antérieur, mais reste unique, hors du commun.
- Fortement original : Service, Produit, Procédé, Organisation qui paraît ne dériver de rien d'antérieur, unique, hors du commun.

- Qualité entrepreneuriale et parcours du porteur de projet :
  1. Qualité entrepreneuriale,
  2. Compétences et expérience professionnelle,
  3. Formation professionnelle.
- Cohérence des chiffres, montage du projet, stratégies (de communication, de recrutement, de partenariat...) :
  1. Cohérence des chiffres,
  2. Qualité du montage du projet,
  3. Elaboration d'une stratégie
- Potentiel de développement et cohérence avec les filières d'activités :
  1. Ancienneté,
  2. Etude des capacités de développement,
  3. Filières d'activités.

Les prix s'établissent comme suit :

- 3000€ seront versés au 1er lauréat
- 2000€ au 2ème lauréat
- 1000€ au 3ème lauréat
- 500€ au prix coup de cœur

#### Article 4 : Calendrier

Juillet 2024 : Lancement du concours Handi-Entrepreneurs.

21 octobre 2024 : Date limite de dépôt des candidatures.

18 novembre 2024 : Sélection des lauréats.

3 décembre 2024 : Remise des prix aux lauréats.

Atos ne peut être tenu pour responsable si des changements de calendrier interviennent.

#### Article 5 : Dispositions diverses

Tout participant au concours s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans restriction ni réserve le présent règlement.
- détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs au projet présenté dans le cadre du concours et protège/préserve Atos contre tout recours.
- participer à la remise des prix, s'il est lauréat, ou à défaut de se faire représenter. En acceptant de recevoir un prix, les lauréats autorisent expressément Atos à communiquer sur leur projet et/ou leur entreprise dans le cadre d'une communication externe, quel que soit le type de support et sans pouvoir prétendre à aucun droit.
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du Concours et les décisions du jury qui ne peuvent donner lieu à contestation.
- accepter le prix sous sa forme attribuée en numéraire.
- garantir la sincérité et la véracité des informations fournies. Toute imprécision ou omission susceptible d'induire le jury en erreur entraîne l'annulation du dossier de candidature.

En cas de manquement quelconque au présent règlement de la part d'un candidat, Atos se réserve la faculté de l'écartier de plein droit de la participation au concours.





# À propos d'Atos

**Atos** est un leader international de la transformation digitale avec environ 94 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel d'environ 11 milliards d'euros. Numéro un européen du cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit des solutions intégrées pour tous les secteurs, dans 69 pays. Pionnier des services et produits de décarbonation, Atos s'engage à fournir des solutions numériques sécurisées et décarbonées à ses clients. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris.

**Eviden** est un leader technologique de nouvelle génération, spécialiste d'une transformation numérique fiable, durable et basée sur les données, qui dispose d'un solide portefeuille de technologies brevetées. Son positionnement de leader mondial dans le calcul avancé, la sécurité, l'IA, le cloud et les plateformes numériques lui permet de fournir une expertise approfondie pour l'ensemble des secteurs d'activité, dans plus de 47 pays. En rassemblant 47 000 talents de classe mondiale, Eviden élargit les possibilités offertes par les données et la technologie sur le continuum numérique, dès aujourd'hui et pour les générations à venir. Eviden est une société du groupe Atos qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 5 milliards d'euros.

**Tech Foundations** est la ligne de métier du groupe Atos leader dans les services d'infogérance, centrée sur l'infrastructure et le cloud hybride, l'expérience employé et les services technologiques, grâce à des solutions décarbonées, automatisées et tirant parti de l'IA. Tech Foundations a réalisé un chiffre d'affaires de 5,6 milliards d'euros en 2024.

[Plus d'informations sur  
eviden.com](#)



[Plus d'informations sur  
atos.net  
atos.net/career](#)



Atos is a registered trademark of Atos SE. July 2024. ©  
Copyright 2024, Atos SE. Confidential Information owned  
by Atos group, to be used by the recipient only. This  
document, or any part of it, may not be reproduced,  
copied, circulated and/or distributed nor quoted without  
prior written approval of Atos.